

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-51/2023

Objet : Attribution d'un marché d'assurance 3 lots.

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène – ROBIN Christelle – GARO Carine.

Absents : VEY-FARCE Cathy – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à COMBRISSEON Jean-Luc – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GARO Carine à LARUE Fabrice.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code de la commande publique,
- ◆ Vu la mise en concurrence envoyée le 27/09/23 avec une date limite de remise des offres au 25/10/23,
- ◆ Vu l'analyse des offres effectuées en collaboration avec le cabinet ACE Consultant et le rapport d'analyse des offres,

Considérant, que les contrats en cours de la commune de Clérieux pour ses assurances étaient issus d'une consultation effectuée en 2019 et arrivant à échéance au 31/12/2023.

Considérant que, suite à la consultation seul le lot 1 a reçu une offre, les autres étant infructueux, la commune aidée du cabinet ACE Consultant a été chercher des assureurs notamment locaux afin qu'ils proposent une offre couvrant les besoins en assurance de la commune.

Considérant que, le Maire propose d'attribuer comme suit :

- Lot 1 : Dommages aux biens à la seule offre proposée qui est conforme au cahier des charges, celle d'AXA à hauteur de 15 226.58 euros.
- Lot : Responsabilité civile à la seule offre proposée qui est conforme au cahier des charges, celle de la SMACL à hauteur de 3 659.71 euros.
- Lot 3 : Flotte véhicules à l'offre économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges, celle de GROUPAMA à hauteur de 3 405.32 euros et non à MMA proposant des garanties similaires à hauteur de 11 367 euros.

Considérant que, le tableau présenté ci-après récapitule les propositions :

N°	LOTS	Titulaire(s) marché en cours	Dernière Cotisation	Marché 2024	Evolution	Solution proposée
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	VHV / PILLIOT	22 224,07 €	15 226,58 €	-6 997,49 €	AXA / QUADRASSUR
2	Responsabilité civile et risques annexes	SMACL	2 425,99 €	3 659,71 €	1 233,72 €	SMACL avec solution de base + Protection juridique + protection fonctionnelle
3	Flotte véhicules et risques annexes	SMACL	2 430,67 €	3 405,32 €	974,65 €	GROUPAMA avec solution de base
TOTAL :			27 080,73 €	22 291,61 €	-4 789,12 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de service pour les besoins en assurances de la commune
suivantes :

- Lot 1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers :
 - o Nom : AXA / QUADRASSUR
 - o Montant total de la cotisation TTC : 15 226.58 €
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes (avec protection juridique et fonctionnelle) :
 - o Nom : SMACL
 - o Montant total de la cotisation TTC : 3 659.71 €
- Lot 3 – Flotte véhicules et risques annexes :
 - o Nom : GROUPAMA
 - o Montant total de la cotisation TTC : 3 405.32 €

AUTORISE le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution du contrat (avenants, résiliation...).

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Fabrice LARUE



Fait à Clérieux, le 20 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI